

[Français]

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.
(La motion de M. Matte est rejetée.)

* * *

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D)

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (D), 1974-1975, déposé à la Chambre le lundi 3 mars 1975, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Après quoi M. Chrétien propose: Que le bill C-55, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit maintenant lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

● (2210)

[Traduction]

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Chrétien propose: Que le bill C-54, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, le projet de loi prend la même forme que ceux adoptés les années précédentes, et ne contient aucune autorisation supplémentaire en vue d'emprunter.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur le président, je sais que le bill n'est pas sujet à débat et je n'essaierai pas d'en discuter, mais je veux signaler que, si l'on examine l'annexe, on s'aperçoit qu'elle contient plus de postes de \$1 par rapport à l'ensemble des crédits que tout autre bill que j'ai vu.

(Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Crédits provisoires

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Si la Chambre y consent, maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Chrétien propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre adopte les crédits provisoires, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas \$4,603,596,900.59, soit l'ensemble

a) de trois douzièmes du montant global de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, présenté à la Chambre des communes le 19 février 1975, \$3,919,682,567.25;

b) de huit autres douzièmes du total du poste L30 de l'Agriculture, du poste L50 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 20 des Finances et des postes L75 et L100 des Transports, figurant à l'annexe A dudit budget, \$120,982,666.67;

c) de cinq autres douzièmes du total du poste 10 du Conseil du Trésor, figurant à l'annexe B dudit budget, \$20,000,000.00;

d) de trois autres douzièmes du total des postes 30 et 65 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 de l'Environnement, du poste 5 du Conseil privé, des postes 40, 50 et L70 des Transports et du poste 10 des Affaires urbaines, figurant à l'annexe C dudit budget, \$449,223,250.00;

e) de deux autres douzièmes du total du poste 5 des Finances, du poste L80 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 40 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 10 du Secrétariat d'État, du poste 5 du Conseil du Trésor et du poste 15 des Affaires urbaines figurant à l'annexe D dudit budget, \$61,699,666.67;

f) d'un autre douzième du total du poste 30 de la Consommation et des Corporations, du poste 1 du Travail, du poste 10 de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du poste 15 du Secrétariat d'État, des postes 1 et 15 des Approvisionnements et Services et du poste 1 des Affaires des anciens combattants, figurant à l'annexe E dudit budget, \$32,008,750.00;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Le député de York-Simcoe (M. Stevens) invoque le Règlement.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce qu'il n'y a pas d'annexes A, B, C, D et E aux prévisions budgétaires dont vous avez parlé.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion présentée porte sur le bill des subsides qui vient d'être adopté et les annexes qu'il contient.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque le Règlement.